

Terroriste Mondial Spécialement Désigné (SDGT) et Organisation Terroriste Etrangère (FTO)

Le Département d'Etat Américain a désigné le 16 mai 2018 :

- « L'Etat Islamique d'Irak et du Levant (EIIL) dans le Grand Sahara » en tant que Terroriste Mondial Spécialement Désigné (SDGT) en vertu de l'ordre exécutif n°13224,
- L'Etat Islamique d'Irak et du Levant (EIIL) dans le Grand Sahara en tant qu'Organisation Terroriste Etrangère (FTO) en vertu de l'article 219 de la loi sur l'immigration et la nationalité,
- Adnan Abu Walid Al-Sahrawi en tant que Terroriste Mondial Spécialement Désigné (SDGT) en vertu de l'article 1 (b) du décret exécutif 13224.

Suite à cette décision, le Gouvernement Américain compte prendre les mesures nécessaires en vue de geler les avoirs de ce groupe et individu et d'interdire à ses ressortissants (personnes physiques et morales) d'effectuer toute transaction avec ce groupe ou individu ou de leur fournir sciemment un soutien matériel ou des ressources.

Le Département d'Etat Américain estime que cette désignation est décidée conformément aux résolutions 1373 et 2253 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

A cet effet, il invite notre pays à prendre des mesures similaires à leur encontre, de partager toute information concernant les actions entreprises et les activités ou les actifs de ce groupe et de cet individu en Algérie.